

Secteur : Télécommunications

Sous-secteur :

Classification de l'industrie : CPC 752 Services de télécommunications

Palier de gouvernement :

Mesures : Ley 18.168, Diario Oficial, octobre 2, 1982

Description : Les télécommunications maritimes et aéronautiques sont autorisées, installées, exploitées et contrôlées respectivement par l'*Armada de Chile* (Marine du Chili) et par la *Dirección General de Aeronáutica Civil* (Direction générale de l'aviation civile).